Désignation commerciale: RSB Date de révision: 23.04.2019

Version: 3.1 /fr

Remplace la version du: 01.03.2017 Date d'impression: 23.04.2019

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**RSB** Désignation commerciale

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées perti-

nentes

matériel de fixage

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG - Befestigungstechnik

> Rosenbergsaustrasse 4 CH-9435 Heerbrugg

Téléphone: +41 71 727 52 00

Fax: +41 71 727 58 70 Courriel: info@sfs.ch Internet: www.sfs.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Nu-

méro national d'urgence 145

#### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

(CE) N° 1272/2008

classification selon l'ordonnance Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de

l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Informations complémentaires En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage

selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concen-
			tration
glass, oxide, chemicals	No. CAS: 65997-17-3 NoCE: 266-046-0 No. REACH: Selon la directive (CE) N ° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règle- ment (CE) n° 1272/2008 [CLP].	10.0 – 25.0 pds %

Désignation commerciale: RSB Date de révision: 23.04.2019

Remplace la version du: 01.03.2017 Date d'impression: 23.04.2019 Version: 3.1 /fr

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concen- tration
peroxyde de dibenzoyie	No. CAS: 94–36–0 NoCE: 202–327–6 NoIndex: 617–008–00–0 No. REACH: 01–2119511472–50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 1.0 pds %

Autres données **Produit** 

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la main-

tenir au repos dans une position où elle peut confortablement respi-

En cas de contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abon-

damment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rin-

cer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les pau-

pières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion non applicable

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Mousse

Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas uti-

liser pour des raisons de sécuri-

té

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

déga

SFS-PIM 06.10.2022 22:12:49

Status 40

Version: 00/00

Version: 00/00

#### Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: **RSB** Date de révision: 23.04.2019



Date de révision: 23.04.2019

Version: 3.1 /fr

Remplace la version du: 01.03.2017

Date d'impression: 23.04.2019

# 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'in-

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire auto-

nome

cendie En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières

à huile).

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ne concerne pas le produit proprement dit.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres para-

graphes

Voir chapitre 8/13

#### 6.5 Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vi-

queur.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation Ma

Manipuler avec prudence. Éviter le choc et le frottement.

sans danger

Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales requises.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts

et conteneurs

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Protéger de la chaleur.

Désignation commerciale: **RSB** Date de révision: 23.04.2019

Remplace la version du: 01.03.2017

Version: 3.1 /fr

Remplace la version du: 01.03.201/

Date d'impression: 23.04.2019

Indications concernant les sto-

Sans rapport

ckages en commun

Classe de stockage (Allemagne) aucun

TRGS 510 négligeable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) matériel de fixage

Indications détaillées: voir notice technique.

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est norma-

lement nécessaire.

Protection des mains Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentra-

tion de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Information sur les dispositions

relatives à la protection de l'en-

vironnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme capsule de verre

Couleur brun

Point d'éclair [°C] > 100

Densité [g/cm³] non applicable

Status 40

Version: 00/00

SFS-PIM 06.10.2022 22:12:49

Désignation commerciale: **RSB** Date de révision: 23.04.2019



Date de révision: 23.04.2019

Version: 3.1 /fr

Remplace la version du: 01.03.2017

Date d'impression: 23.04.2019

Viscosité dynamique [kg/(m\*s)] non applicable

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Pas de décomposition en utilisation conforme.

gereux

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) négligeable

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mq/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les daphnies [mg/ Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

I]

Toxicité pour les algues [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur Pas d'information écologique disponible. Le produit lui-même n'a pas

l'écologie été testé.

SFS-PIM 06.10.2022 22:12:49

Status 40

Version: 00/00

Désignation commerciale: RSB Date de révision: 23.04.2019



Remplace la version du: 01.03.2017 Date d'impression: 23.04.2019

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli-

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

mination

Code des déchets

Version: 3.1 /fr

080000 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FOR-

MULATION, DE LA DISTRIBU-TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS),

MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

080400 - déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y com-

pris produits détanchéité)

200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES AD-MINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉ-

**MENT** 

Emballages vides contaminés

Emballages vides: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ Transport maritime		Transport aérien ICAO/
	RID	IMDG	IATA
14.2 Description des mar-	Le produit n'est pas un	Le produit n'est pas un	Le produit n'est pas un
chandises	produit dangereux selon	produit dangereux selon	produit dangereux selon
	ADR.	IMDG.	IATA.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC

# SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC  $< 16 \, g/l$ 

Autres réglementations Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règle-

ment CE n° 1907/2006 (REACH)

Information sur le produit fournies volontairement suivant l'exemple

de format pour fiche de données de sécurité

Classe de danger pour les eaux

(WGK) RFA

1

# Status 40

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: RSB Date de révision: 23.04.2019



Remplace la version du: 01.03.2017 Date d'impression: 23.04.2019 Version: 3.1 /fr

#### **SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

> H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Org. Perox.: Peroxyde organique

Eye Irrit.: Irritation oculaire

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de

la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.